

L'Assemblée Mondiale des Habitants 2011

Leçons et propositions pour construire la fédération mondiale des organisations et des mouvements sociaux urbains



Les habitants à la marche d'ouverture du FSM Dakar 2011

Rapport exécutif*

Rappel des faits

Face à la crise structurelle, résultant de la mise en œuvre de politiques urbaines subordonnées au capital transnational et élargissant la portée du défi, les organisations d'habitants et les mouvements sociaux urbains ont décidé de franchir une étape décisive pour aller au-delà des déclarations et définir des stratégies et des actions collectives, ce qui implique un programme, une forme d'organisation et le renforcement d'alliances qui en garantissent le succès. Par conséquent, partageant les principes consacrés dans la Charte du FSM, dans la Charte de San Salvador, par l'Assemblée Mondiale des Habitants (Mexique, octobre 2000) et par l'Assemblée Mondiale des Citoyens pour un monde solidaire et responsable (Lille, octobre 2001), et suite au succès notable de l'Appel à la construction d'un espace commun et solidaire des mouvements sociaux urbains et de la Déclaration de Madrid (2008), ratifiés par plus de 600 signataires de 42 pays, ils ont décidé de lancer la proposition de tenir l'Assemblée Mondiale des Habitants (AMH) pendant le FSM 2011 à Dakar.

L'idée, mûrie dans un processus de base facilité par l'AIH, vise à renforcer le statut des habitants dans la lutte pour le droit au logement et à la ville sans frontières. Sans frontières, parce que la crise mondiale qui affecte jusqu'à la dernière pierre ou habitant des quartiers populaires, est sans frontières.

L'AMH soutient l'émergence d'un nouveau type d'habitant, bien ancré dans le tissu social local et bien conscient du défi mondial, capable de s'engager dans le combat pour défendre les droits et les responsabilités collectives à être les co-bâtisseurs et co-gouverneurs des villes, et pas seulement les usagers-clients des territoires.

Pour ce faire, compte tenu de la faillite du modèle néolibéral qui compte plus d'un milliard de sans-abri ou mal-logés, auxquels il faut ajouter la souffrance subie par de l'ordre de 70 millions de personnes qui chaque année sont menacées ou expulsées, un nouveau Pacte Social Urbain s'avère incontournable, et doit être basé cette fois sur les droits humains et environnementaux, c'est-à-dire pour «un autre monde possible».

Le processus AMH a été alimenté par des dynamiques différentes, en particulier par le débat sur le Droit à la Ville et la mobilisation des «sans voix», dynamiques qui se sont matérialisées dans l'adhésion des Convergences Urbaines au FSM de Belém, incluant tous les grands réseaux internationaux engagés sur

* *Projet (18 mars 2011)*

ces thèmes (y compris HIC, Centre Coopératif Suédois pour AL, COHRE, LOCOA, Dignity International, SELVIP, PPEHRC, Habitat pour l'Humanité AL, ENDA TM, FNRU, No-Vox), le Forum des Autorités Locales et certaines universités.

L'initiative a pris une forme décidée par la Déclaration approuvée lors du Forum Social Urbain (Rio de Janeiro, 2010), où s'est formé le Comité Promoteur Unitaire AMH, démarrant le processus de constitution des Comités Promoteurs Unitaires aux niveaux régional et local, en particulier à l'occasion des Forums sociaux (FS États-Unis à Détroit, FSE à Istanbul, FSA à Asunción) et d'autres événements dans toutes les régions et de nombreux pays, dont Bangalore pour l'Asie, le Bangladesh, le Sénégal et le Cameroun.

Il revient aux Comités Promoteurs Unitaires la responsabilité principale des contenus et du format de l'AMH ainsi que du calendrier jusqu'à Dakar et après, et les propositions de partenariats pour favoriser une plus large participation et des suites.

A Bobigny (France), en octobre 2010, à l'occasion des Journées Internationales pour le Droit au Logement, s'est tenue la réunion des Comités Promoteurs AMH, composés par des représentants des différents réseaux (AIH, HIC, LOCOA, No-Vox) qui a ratifié la convocation de l'AMH à Dakar (Sénégal) lors du FSM 2011, et a assumé la responsabilité de définir les tâches et les engagements visant à promouvoir l'AMH. Des accords ont été pris concernant les idées centrales du débat, la définition des objectifs, le format, la diffusion et la promotion, les ressources, les partenariats.

Finalité

La finalité de cette initiative est d'établir des conditions de logement décentes pour tous, ainsi qu'un cadre de vie sûr, qui garantisse la paix et la dignité, en renforçant le réseau mondial des organisations d'habitants des quartiers populaires, faisant d'eux les principaux acteurs de la construction de leur environnement et en revendiquant de la part des Etats la mise en œuvre des droits humains.

Objectifs

Les objectifs spécifiques opérationnels sont :

- Un nombre important de représentants authentiques et mandatés par des organisations de base en milieu urbain de tout le monde doivent participer à l'AMH de Dakar et doivent être en mesure de prendre des décisions sur l'évolution d'un réseau international d'organisations de base en milieu urbain.
- Les représentants des organisations de base en milieu urbain qui vont participer à l'AMH doivent prendre des décisions concernant une stratégie commune efficace contre les expulsions forcées comme expérimenté dans de nombreux pays.
- Les représentants des organisations de base en milieu urbain participants doivent délibérer sur la préparation d'une campagne mondiale visant à créer des fonds de solidarité pour des projets de logements sociaux autogérés ainsi que pour l'amélioration participative des établissements humains, financés, entre autres, par les fonds de l'allègement de la dette.

Le développement de l'Assemblée Mondiale des Habitants



L'approbation de la Déclaration de Dakar au Village de habitants

L'Assemblée a été constituée d'un certain nombre d'initiatives, certaines autogérées par les différents réseaux et organisations d'habitants, d'autres réalisées en collaboration (ateliers et réunions thématiques) aussi avec différents réseaux qui ont proposé d'apporter leurs thématiques au processus AMH, d'autres impliquant l'ensemble des participants (marche d'ouverture, Assemblée plénière) :

a) La réunion opérationnelle du Comité Promoteur Unitaire AMH pour faire l'état des lieux, recueillir toutes les suggestions et organiser l'agenda de l'AMH, en coordination avec les réseaux impliqués (5 février).

b) La mise en œuvre des initiatives d'échange et de solidarité dans les quartiers populaires de Dakar.

c) La participation à des initiatives dans le cadre du FSM :

- la caravane organisée par No-Vox, CADTM, AIH et d'autres, arrivée à Dakar en provenance de divers pays africains
- le "bloc habitants" dans la marche d'ouverture du 6 février
- différentes initiatives (15 ateliers, dialogues, activités culturelles, réunions) lors de la Journée de l'Afrique et de la Diaspora (7 février) et en tant qu'activités auto-organisées dans les quartiers populaires et l'UCAD (8 et 9 février).

d) La plénière AMH tenue dans la tente du « Village des Habitants » à l'UCAD le 10 février.

Les axes du débat sur les questions urbaines et le logement ont été les suivants :

- La ville à laquelle nous nous opposons (analyse de la crise urbaine et mondiale)
- La ville que nous bâtissons (échanges d'initiatives d'alternative et de lutte pour le droit à habiter)
- La ville pour laquelle nous nous battons (construction d'une plate-forme de lutte g-locale pour un nouveau Pacte Social Urbain)

Quelques idées centrales qui ont émergé dans le processus AMH

- L'AMH se réalise dans un contexte politique radicalement différent par rapport à l'année 2000 : 2011 est caractérisée par la crise mondiale du néolibéralisme et la crise de la civilisation ; la perte de l'hégémonie impériale des Etats Unis et l'émergence de la Chine ; l'arrivée de la gauche au gouvernement de nombreux pays en Amérique latine ; les bouleversements dans le monde arabe avec la défaite de la dictature en Tunisie et en Égypte ; la montée des troubles sociaux en Algérie, Iran, Libye, Yémen, Bahreïn. L'AMH était donc parcourue par le sentiment de la possibilité de changements révolutionnaires au 21ème siècle.

- Les différents contextes socio-politiques des pays montrent des violations du droit à l'habitat et des obstacles divers dont les raisons ultimes se rencontrent dans le système néolibéral qui viole la souveraineté territoriale. Cependant, les différentes luttes des organisations d'habitants montrent la possibilité de trouver des solutions appropriées et soutenables à la crise urbaine, du logement et mondiale pour récupérer la souveraineté et l'équité territoriale.
- Le Droit des habitants à être considérés les titulaires de la souveraineté territoriale, c'est à dire de droits ainsi que comme responsables de l'avenir en tant que co-bâisseurs et co-gouverneurs d'établissements humains durables, du local au global, et pas seulement les usagers-clients des territoires.
- L' AMH étant dirigée par des mouvements d'habitants et non par des ONG, des groupes de soutien ou des professionnels, est un espace des acteurs qui se battent depuis leurs quartiers, avec leurs programmes et priorités, donc un investissement politique porteur d'espoir.
- Le développement du processus lancé par l'AMH est le rapprochement aux niveaux mondial, régional, national et local pour la création d'une fédération mondiale des organisations d'habitants et des mouvements sociaux urbains. Il s'agit d'un espace commun, pas d'une superstructure bureaucratique, où les réseaux d'habitants, tout en gardant leur indépendance, partagent les expériences, élaborent des stratégies et des plates-formes, renforcent la solidarité avec les luttes g-locales, ont des outils communs.
- L'agenda et le cahier de charge de ce processus sont indépendants, basés sur l'exigence de donner des réponses dans un temps opportun et approprié aux appels à la solidarité, ainsi que sur les temps de maturation mondiaux et locaux des organisations d'habitants et de leurs réseaux. Le calendrier des Forums Sociaux aux différents niveaux est une référence essentielle, cependant il y a un certain intérêt à évaluer la capacité d'interagir avec certaines échéances internationales institutionnelles (Journée Mondiale de l'Habitat, Rio + 20, Forum Urbain Mondial, etc.).
- La construction de la fédération mondiale exige la construction d'une intelligence collective : la systématisation de l'AMH et le processus de collecte de la mémoire des mouvements sociaux par le procédé de la coproduction des connaissances constituent une base fondamentale. Cet instrument de connaissance essaye de dissoudre la hiérarchie de la domination technique, favorisant la parole capable de développer la conscience et le progrès des habitants et de leurs organisations.
- La lutte sociale des habitants, en particulier la lutte contre les expulsions, est un axe essentiel de la construction du discours et des propositions des habitants, qui doit être actionné au niveau g-local pour avoir une influence.
- Revendiquer le Droit à la ville et les Droits sociaux des habitants et de l'environnement, sont le fondement de politiques alternatives à celles fondées sur le Pacte Social Urbain actuel, régi par la suprématie du marché et de l'exclusion.
- Récupérer la fonction sociale des villes, car "une autre ville est possible" si les organisations d'habitants y jouent un rôle de premier plan au niveau g-local, directement et en partenariat avec le secteur public, les ONG et les professionnels qui partagent le principe de la suprématie de la solidarité, des droits humains et de l'environnement en tant que fondements d'un nouveau Pacte Social Urbain.
- Le Droit à l'habitat est basé sur les DESC qui défendent la souveraineté territoriale, c'est à dire la place structurelle des habitants, des familles, des communautés rurales et urbaines et de la coexistence fondée sur l'inclusion de toutes et tous. Ces droits correspondent aux obligations des États en matière de logement, d'eau et assainissement, d'éducation, de santé et de participation ; c'est une base juridique pour faire respecter les droits collectifs à la terre, aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance, à l'énergie, aux transports et aux loisirs, d'une manière très spéciale le droit à la ville, à la souveraineté alimentaire et à la justice climatique.
- Il y a une base commune pour des alliances possibles entre les luttes pour la conquête du droit à l'habitat menées par les organisations d'habitants avec celles d'autres entités impliquées dans la construction d'un "autre monde possible" dans le secteur rural (Via Campesina), dans la production (syndicat), et dans la protection de l'environnement.

- L'inclusion de la diversité des genres, de cultures, des origines, d'habilités différentes, comme axes transversaux et transformateurs pour focaliser les politiques du logement et de l'urbanisme, commence avec l'indépendance des organisations d'habitants, et continue par le dialogue avec les organisations, les réseaux, les ONG, les institutions qui partagent ce principe.



*Des quartiers populaires de Dakar
à l'Assemblée Mondiale des Habitants*

Les résultats directs sont les suivants :

- La présence importante à l'AMH en quantité, qualité et provenance, a fait de la participation des habitants, des militants et des bâtisseurs g-locales, un facteur d'élargissement du processus à la fois au niveau global et dans les pays d'origine, avec un accent particulier sur l'Afrique et le pays hôte. L'étape de l'AMH à Dakar a impliqué un total de 352 participants (enregistrés) en provenance de 44 pays de tous les continents. Compte tenu des difficultés logistiques, seule une partie des participants a été inscrite dans le registre AMH, on estime donc que le nombre total a été au moins deux fois supérieur, en particulier pour les organisations locales d'habitants.



Lecture de la Déclaration de Dakar au Village des Habitants

- Les activités, les rencontres, les échanges élargissent et consolident la convergence des réseaux et des mouvements, jetant les bases pour constituer la Via Urbana, espace commun et solidaire pour fédérer au niveau mondial les organisations d'habitants et les mouvements sociaux urbains pour échanger les expériences de lutte et d'alternative, partager des stratégies, renforcer la solidarité mondiale avec les luttes locales pour le droit au logement et la ville, sans frontières.
- L'approbation de la [Déclaration de l'Assemblée Mondiale des Habitants. Convergence des habitants pour le droit à l'habitat](#) est importante, non seulement par son contenu, mais également parce que, pour la première fois, l'ensemble des principaux réseaux internationaux pour le droit à l'habitat ont constitué un Comité de liaison, en reconnaissant également les Comités Promoteurs AMH. Si la diversité des histoires, des racines socioculturelles et politiques, des provenances géographiques, a pu occasionner certaines difficultés de dialogue, elle constitue néanmoins une richesse car elle inclue différentes approches pour aborder les problèmes et trouver des solutions adéquates à plusieurs niveaux. Pour ces raisons il faut souligner que le Comité de Liaison est un acquis fondamental de l'AMH, car il devrait être un outil durable qui favorise le dialogue, la coordination et l'élargissement de l'influence des contenus, de la solidarité, des initiatives de luttes et d'alternatives pour le droit à habiter. Première tâche : la rédaction d'une Plate-forme et d'un plan d'action communs découlant des contenus du processus AMH, notamment en vue de la coordination des Journées d'octobre. L'AIH et les Comités Promoteurs AMH se sont engagés à constituer les Comités Promoteurs d'une fédération globale des organisations d'habitants au niveau territorial, impliquant tous les réseaux et la myriade d'organisations non constituées en réseau. Ces Comités seraient donc la base pour la constitution de la Via Urbana et Communautaire, à mettre en oeuvre à l'occasion de la prochaine Assemblée Mondiale des Habitants, qui pourrait avoir lieu en 2013, lors du prochain FSM.
- Les activités, les rencontres, les échanges produisent des accords concrets entre les organisations d'habitants, les autorités locales et d'autres intervenants pour faire face aux expulsions, chacun agissant avec sa propre compétence, mais en coordination. Les diverses initiatives ont mûri l'engagement pour la coordination non seulement entre les différents réseaux pour le droit à l'habitat, mais aussi avec d'autres réseaux impliqués sur plusieurs fronts.



*Abdel Sadi, Municipalité de Bobigny
présente la Déclaration FAL à l'Assemblée Mondiale des Habitants*

A souligner les accords avec :

- **Amnesty International** : pour coordonner la Campagne Zéro Expulsion avec la Campagne Demand Dignity, dans tous les continents, qui débutera en Afrique. Grâce à cet accord, une mobilisation devant l'Ambassade du Ghana à Dakar a été organisée au cours de la AMH. Cette action, en coordination avec la mobilisation locale, a réussi à bloquer l'expulsion, prévue à Accra ces jours-ci, de 25.000 personnes.
- **Witness** : développer la videoadvocacy globalement dans la lutte contre les expulsions, en particulier contre celles dues au développement économique.

- **Forum des Autorités Locales** : leur 9ème Assemblée Mondiale a approuvé une Déclaration d'appui à l'AMH, par laquelle ces collectivités s'engagent à garantir les droits fondamentaux de toutes et tous, et notamment à mener des actions communes avec les organisations d'habitants pour déclarer leurs territoires « zones anti-expulsions » et organiser des « chaînes de solidarité » pour que cette déclaration ne reste pas lettre morte.
- Les activités, les rencontres, les échanges capables de produire du contenu pour la durabilité de l'AMH entendue comme un processus qui renforce les raisons des habitants dans la construction d'un nouveau Pacte Social Urbain.



*Manifestation en face de l'Ambassade du Ghana contre les expulsions
Dakar 8 Février 2011*

En particulier, ont été développés les thèmes suivants :

- **Fonds populaire pour la terre et le logement**

Il s'agit d'un nouvel outil de politiques participatives, financé par l'annulation de la dette extérieure, pour la récupération de la souveraineté territoriale et de l'égalité dans les relations entre les États et entre les États et les citoyens, développant le service public du logement par des coopératives d'habitants en tant que communautés. L'atelier a défini les termes de référence pour une proposition de programme et une stratégie de mobilisation qui permet aux mouvements sociaux d'avoir une influence sur les politiques publiques dans leur pays.

La campagne proposée sera expérimentée dans certains pays d'Amérique latine et d'Afrique.

- **Les coopératives d'habitants pour résoudre la crise du logement social**

L'atelier a souligné les différentes méthodes appliquées par les coopératives de différents pays qui, considérant le logement pour sa valeur d'usage, veulent construire des politiques de logements sociaux, alternatives au marché. Les participants ont convenu de développer, en particulier, les coopératives visant la construction de communautés (propriété communautaire, Community Land Trust, etc.). On notera l'intérêt particulier de la proposition de partenariat entre la coopérative multiethnique Coralli (Italie) et une coopérative née récemment à Dakar.

- **Stratégies populaires pour faire face aux expulsions, y compris celles dues aux « catastrophes naturelles ».**

Les ateliers, ainsi que la mobilisation devant l'Ambassade du Ghana, ont souligné l'importance des échanges d'expériences pour développer la solidarité internationale, des stratégies communes, des alliances et des partenariats avec tous les intervenants qui partagent la construction d'un nouveau Pacte Social Urbain fondé sur les droits humains. L'accord sur la coordination des Journées Mondiales d'octobre 2011-2012, notamment en se concentrant sur la lutte contre les expulsions, est une mesure pour commencer à construire des outils communs (système d'alerte, mobilisations, accords avec les autorités locales pour des arrêtés anti-expulsions, etc.).

- **La Réforme urbaine dans le développement économique, le Droit au logement, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement**

Ces thèmes étroitement liés aident à définir le Droit à l'habitat. L'échange entre les différents réseaux (Droit à l'Énergie, CONAM, AIH, ENDA) a renforcé la prise de conscience de la nécessité d'efforts conjoints pour assurer que le développement combine la durabilité de l'environnement avec la durabilité sociale et économique et la justice climatique. Cela comprend la préparation d'initiatives liées à Rio +20 (mai 2012).

- **Articulation Droit à la Ville - Droit à la Terre**

Les ateliers et les échanges entre les organisations d'habitants et celles rurales ont souligné l'importance stratégique de développer le dialogue et l'alliance entre les deux secteurs sociaux qui, sur des territoires de plus en plus contigus, sont tous deux fortement touchés par la privatisation des biens communs. L'échelle globale de l'urbanisation montre une connexion de plus en plus évidente de la production agricole avec l'agriculture urbaine, et plus particulièrement la nécessité d'une action commune contre l'accaparement des terres, concentrées dans quelques mains, et contre l'expulsion de communautés entières. Il s'agit notamment de débiter en soutenant un appel international pour la récupération de la souveraineté territoriale et contre l'accaparement des terres.

- **Développement et Handicap : l'égalité des chances dans les villes**

L'AMH a également réussi à établir des convergences avec des réseaux jusqu'ici éloignés des luttes des habitants au niveau mondial. Notamment avec Handicap International, qui a proposé la coorganisation et l'inclusion de son atelier vu comme une contribution thématique à l'AMH, en particulier au droit à la ville, compte tenu du handicap comme un point de référence de base pour des politiques d'accès universel aux espaces urbains, aux bâtiments et aux logements. Il y a consensus dans l'élaboration de cette thématique transversale, non seulement dans les plates-formes au niveau territorial, mais aussi dans la préparation de la Conférence internationale sur l'accessibilité des villes (Paris, Janvier 2012).

- **La construction de la mémoire des habitants**

Plus de 50 entrevues vidéo avec des responsables d'organisations et de mouvements sociaux urbains de tous les continents ont été réalisées lors de la dernière année du processus AMH. Elles ont constitué la base de l'atelier organisé dans le quartier de Guédiawaye. La visualisation du processus réalisé depuis l'Assemblée Mondiale des Habitants (Mexique, 2000) et l'appropriation des résultats au fil du temps, ont représenté un exercice de convergence qui crée l'identification du participant par rapport à la lecture des événements décrits, grâce à la connaissance, sans trahison, sans dissimulation, sans soustraction, et à leur conceptualisation. Il y a un accord pour développer ce programme dans tous les continents, en mettant en œuvre de la méthodologie de co-production des connaissances dans la construction collective entre les organisations de différents pays, cultures, langues, et en partenariat avec les universités.

L'exercice de l' « autorité » dans le processus AMH



Dès sa naissance, la Charte des Principes fondateurs a toujours été le moteur, invisible mais puissant, de l'AIH, nouveau type de réseau en construction, être vivant collectif qui s'épanouit au fur et à mesure que ses membres prennent conscience de leur force en tant qu'acteurs g-locaux.

Les organisations d'habitants au premier plan, les ONG et les professionnels comme support : cette pratique innovante a engendré au fil des années une « autorité » fondée sur les stratégies décidées par le Comité de Coordination (CC), exercée de manière autogérée par les Antennes, favorisée par le coordinateur global, soutenue par la structure.

Avec cette approche, les conventions avec les partenaires ont été décidées et mises en place et les projets, budget inclus, ont été mis en œuvre. En clair, une fois que les objectifs stratégiques sont décidés et que l'on a trouvé des partenaires (pas de simples bailleurs de fonds) avec lesquels partager la démarche, la répartition des ressources repérées au niveau central se fait en concertation sur la base des Plans Opérationnels Annuels (POA) présentés par les Antennes et l'UPU et validés par le CC AIH. Tout ce processus est transparent car, outre les réunions périodiques du CC AIH et celles des Antennes, la mailing list interne (iai.coord@list.habitants.org) est souvent utilisée, ainsi que skype pour des chat et des téléconférences afin de discuter et prendre des décisions ponctuelles. Les documents stratégiques, les POA des Antennes, de l'UPU et le POA global, les Rapports d'activité narratifs et financiers (global, des Antennes, de l'UPU) ainsi que toutes les décisions importantes sont publiés (en plusieurs langues) et accessibles aux membres du CC AIH.

Cet exercice constitue une innovation notable, visant la soutenabilité de la construction du réseau et du processus à plusieurs niveaux, qui renverse la logique des réseaux – ONG souvent fondés sur des projets parachutés d'en haut, qui reproduisent le rapport de dépendance avec les bailleurs de fonds. Pour ces raisons, une des conditions préalables pour l'approbation des POA est la définition de la démarche visant à la mise en place et la réalisation de partenariats avec des autorités locales, fondations, université ou d'autres entités solidaires.

Ainsi, par exemple, si le POA d'une Antenne est plus ambitieux que ne le permettraient les ressources disponibles mais cohérent avec la stratégie, la coordination locale-globale dispose de tous les éléments pour rechercher des ressources, souvent avec succès.

Grâce à cette approche, l'AMH a pu être menée à bien, résultat qui aurait été impossible à réaliser par une approche « projet », c'est à dire liée aux seules ressources financières disponibles, mettant donc en jeu toute la force du réseau.

Cette innovation démocratique, qui demande des énergies et du temps, s'est avérée lors du processus AMH un facteur gagnant, car le partage du gouvernement de l'AIH, en général, a motivé les Antennes pour épanouir leur « autorité » au delà des conditions de départ et par rapport aux différents sujets concernés.

De là vient la proposition de constituer les Comités Promoteurs Unitaires AMH, espaces de rencontre, d'élaboration de propositions et de gestion du processus, qui impliquent au même niveau les membres de tous les réseaux pour le droit à habiter ainsi que la myriade d'organisations sans aucune référence de ce type.

Ces Comités, constitués en s'adaptant aux conditions présentes dans les différents continents, donc avec davantage de racines là où l'AIH est mieux implantée, sont la vraie nouveauté engendrée par le processus AMH. En effet ils préfigurent son développement, c'est à dire la construction d'une fédération globale des organisations et des réseaux d'habitants (Via Urbana et communautaire).

A ce propos, il est intéressant de noter les différentes réactions au sein et à l'extérieur de l'AIH. A noter certaines différences et similitudes entre un réseau historique gouverné par des professionnels des ONG (HIC), et un réseau de formation nouvelle, gouverné par des dirigeants plus radicaux comme No-Vox. Après leur sous-estimation initiale du processus AMH (2005-2008), à partir du FSM 2009 et du FUS 2010, ils se sont aperçu que l'AMH était un thème majeur dans le débat et que ce processus était en train de faire mûrir une convergence structurelle des organisations et des mouvements sociaux urbains. Lors de la dernière étape, ils ont fait de l'AMH un engagement central, intervenant de tout leur poids pour essayer de l'orienter dans une autre direction.

Les critiques faites à la gestion par l'AIH du processus et la tentative de confier la gestion de l'AMH à Dakar aux seules ONG locales (ENDA), qui n'avaient ni mémoire ni racines dans le processus, ont été fondées sur une crainte majeure, celle de l'affaiblissement de leur propre réseau, considéré comme « le » réseau à garder et épanouir. La critique de HIC et No-Vox, explicite mais caricaturale, face à la proposition de la Via Urbana, affiche encore plus clairement ce conservatisme.

Mais, alors que les dirigeants de ces réseaux ne souhaitaient pas ce type de développement, la participation de leurs propres membres aux Comités Promoteurs, ainsi que le rapprochement d'autres (LOCOA, RNHC, etc.) montrent l'épanouissement d'une « autéarité » fédératrice qui va au delà.

Quant aux Antennes AIH, elles ont en général bien travaillé, apportant beaucoup à la coordination globale, s'enrichissant mutuellement et devenant des points de référence importants à différents niveaux et par rapport à plusieurs entités sociales, politiques et institutionnelles. La quantité et la qualité des initiatives réalisées, le nombre de participants à l'AMH en provenance de tous les continents, les partenariats établis et les ressources trouvées, sont autant d'indicateurs du bien fondé de la stratégie et du gouvernement de l'AIH, du processus et de leur soutenabilité.

Les tensions et le poids d'une dynamique dont l'AIH a été le principal moteur, ont aussi donné lieu à des éléments de criticité au sein du réseau, en général dus à la nécessité d'adapter la structure au fur et à mesure de l'augmentation de son attraction, sans avoir d'ores et déjà toutes les ressources nécessaires.

Il s'agissait donc d'une crise de croissance qui, grâce à la capacité de vision et d'unité des dirigeants, à l'enracinement des organisations d'habitants membres et à la solidarité interne, a été dépassée et transformée en succès.

Seule exception, l'Antenne gérée par le CERPAC qui, après avoir accumulé des retards notables, à partir du moment où il a refusé de signer le POA, considérant que le budget apporté du niveau central par l'AIH était insuffisant, n'a plus travaillé en coordination avec le CC AIH. En réalité, l'AIH avait réussi à établir un partenariat avec Misereor, mais cet appui à la phase préparatoire a été perdu à cause du refus du CERPAC.

Par contre, le CERPAC a décidé de s'engager dans l'organisation de l'AMH uniquement à Guediawayé, avec No-Vox et HIC. C'était un engagement important, qui tenait compte partiellement de la décision prise par le CC AIH et le Comité Promoteur de réaliser l'AMH soit dans les quartiers populaires, soit dans le FSM à l'Université. Mais la lecture du CERPAC, HIC et No-Vox, selon laquelle l'AMH n'aurait eu lieu que dans ce quartier et seulement avec ces partenaires, est équivoque. En réalité, l'AMH a constitué un espace commun où tous ont organisé et participé aux initiatives, notamment l'AIH, qui a organisé et participé aux ateliers et aux rencontres à Guediawayé ainsi qu'à l'Université, jouant un vrai rôle fédérateur par rapport aux réseaux pour le droit à l'habitat ainsi qu'à d'autres réseaux.

Grâce à cette approche, l'Assemblée plénière finale a pu approuver une Déclaration qui, résumant la volonté de développer la dynamique fédératrice au delà de Dakar, introduit le Comité de Liaison et les engagements communs par rapport à une plateforme et à la mobilisation globale pour le droit à l'habitat, notamment à l'occasion des Journées Mondiales d'octobre 2011-2012.

Par contre, la publication par HIC, No-Vox et le CERPAC d'un texte unilatéral de la Déclaration (sans référence au Comité de Liaison, avec la disparition de la plus grande partie des signatures, etc.), est le fondement des résistances affichées à mettre en œuvre correctement les décisions de la plénière. De là naît le refus de rédiger une lecture-analyse commune du processus AMH, ainsi que la volonté de limiter la coordination à un simple échange d'information entre les seules têtes de réseaux historiques (excluant les Comités Promoteurs AMH).

Ces aspects demandent une réflexion ultérieure sur la nature de ces organisations, mais surtout sur comment gouverner d'une façon inclusive et à plusieurs niveaux le développement de la nouvelle phase engendrée par l'AMH, afin d'éviter de rester bloqués dans des polémiques sans issue et dont nous ne ressentons pas la nécessité.

A ce propos, il faut prendre en compte non seulement les contenus qui ont émergés, les propositions faites, les rapports établis, les décisions de l'AMH qui ouvrent autant de chantiers, mais aussi la nouvelle ligne stratégique 2011-2015, qui relance le gouvernement de l' « autéarité » AIH à un niveau supérieur.

La construction de la Via Urbana et communautaire demande en effet de développer la solidarité par le partage d'une analyse attentive, la modestie, mais aussi la vision, avec le maximum d'ouverture dans le respect des décisions prises, pour atteindre cet objectif.

Liens:

[Assemblée Mondiale des Habitants \(FSM Dakar, 6-11 Février 2011\)](#)

[Déclaration de l'Assemblée Mondiale des Habitants de Dakar. Convergence des habitants pour le droit à l'habitat](#)

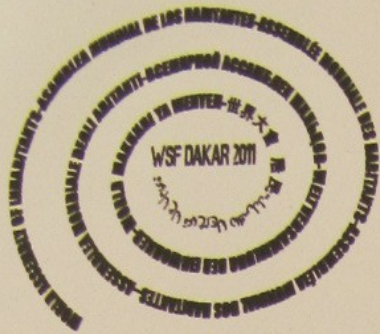
[Déclaration de Dakar - les autorités locales pour le droit au logement](#)

[Galerias d'images](#)

[Video](#)



Chantant l'hymne des habitants (AMH, Dakar 10 Février 2011)



ASSEMBLEE MONDIALE DES HABITANTS

FORUM SOCIAL MONDIAL DE DAKAR

10 FEVRIER 2011

HYMNE DES HABITANTS

Nous sommes habitants

R

Nous sommes habitants
Habitants d'Afrique
Nous sommes habitants
Habitants de tout quartier

Nous sommes mobilisés
Pour défendre nos droits
Nous sommes tous engagés
Pour vivre dignement

R

Nous sommes habitantes
Habitantes d'Europe
Nous sommes habitantes
Habitantes du Monde entier

Nous sommes tous réunis
Pour défendre nos toits
Nous sommes mobilisés
Pour défendre nos lois

R

Nous sommes unis
Nous sommes divers
Et nous sommes plus riches

Nous sommes unis
Nous sommes divers

Et nous sommes plus forts

R

Nous sommes habitants
Habitants des Amériques
Nous sommes habitants
Habitants de tout quartier

Nous sommes habitantes
Habitantes d'Asie
Nous sommes des habitantes
Habitantes du Monde

R

Nous sommes unis
Nous sommes divers
Et nous sommes plus riches

Nous sommes unis
Nous sommes divers
Et nous sommes plus forts

R